

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

ID: 059-245900758-20221020-2022D172-BF

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, , Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M.BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique, M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge, Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques, M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents:

Mme LORPHELIN Martine, Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M.DELVALLE Jean.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID: 059-245900758-20221020-2022D172-BF

Délibération 2022D174 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Budget Général, décision modificative n°1.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant qu'il convient de prévoir une provision d'au moins 15% pour couvrir d'éventuelles créances qui ne seraient pas recouvrées, créances pour lesquelles des poursuites sont engagées.

Il est proposé de :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAJOUTER des crédits en section de fonctionnement sur le budget général :

- Dépenses, article 6817, (Dotations aux dépréciations des actifs circulants) : 10 877 €

RETIRER des crédits en section de fonctionnement sur le budget général :

- Dépenses à l'article 615231, (Entretiens et réparation : voiries) : 10 877 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
6817 (Dotations aux dépréciations des actifs circulants), chap 68	+ 10 877	
615231 (Entretiens et réparations : voiries), chap 011	- 10 877	

Considérant que le montant des avances sont récupérés au moment du mandatement d'un acompte atteignant 65% des prestations du montant initial TTC conformément aux dispositions contractuelles

Il est proposé de :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RAJOUTER des crédits en section d'investissement sur le budget général :

- Dépenses, article 2315, (Installations, matériel et outillage techniques) : 750 000 €

RAJOUTER des crédits en section d'investissement sur le budget général :

- Recettes, article 238, (Avances versées sur commandes d'immo corporelles) : 750 000 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
2315 (Installations, matériel et outillage techniques), chap 041	+ 750 000	
238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles), chap 041		+ 750 000

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

ID: 059-245900758-20221020-2022D172-BF

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

5LO~

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition cidessus.

Pour extrait conforme au registre, Fait à la CCFL,

Le Président, Jacques HURLUS

